

l'École me proposa une aussi lourde succession, je ne l'acceptai pas sans crainte. Il faut se rendre compte de tout ce que renferment ces mots : « Cours d'histoire, de géographie et de législation de l'Extrême Orient. » Dans ses grandes lignes, le programme est déjà fort vaste ; étudier d'une manière générale au point de vue de l'histoire, de la géographie et de la législation, la portion de l'Asie située au delà du Gange, c'est-à-dire la Chine, le Japon, la Corée, la Mandchourie, la Mongolie, le Tibet et la presque île Indo-Chinoise, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, était déjà un labeur énorme ; mais si l'on se rend compte des mille problèmes qui se rattachent aux questions d'ensemble, sans être cependant moins importants, on est effrayé de la tâche qui se dresse devant soi.

Il faut donc savoir se limiter, et choisir un fragment de cet ensemble ; j'ai cru rester dans la tradition de M. Pauthier, tout en suivant mon inclination personnelle, en choisissant pour le cours de cette année, cette partie de l'histoire des relations politiques et commerciales de la Chine avec les puissances d'Occident qui commence au xvi^e siècle. M. Pauthier disait dans son discours d'ouverture :

« Je n'ai pas l'avantage d'avoir séjourné dans une
« partie des Etats dont j'ai à vous entretenir, mais
« pendant cinq ou six ans, j'ai voyagé dans mon
« cabinet avec le célèbre Marco Polo, dans toutes les
« parties de l'Asie sur lesquelles j'aurai à vous entre-
« tenir et dont il a été aussi le premier révélateur. »

J'ai eu la chance de passer près de huit ans dans l'Extrême Orient et j'y ai accumulé notes et renseignements, mais j'ai eu également la bonne fortune de vivre, comme M. Pauthier, dans la compagnie non